



Mairie de Neuillé

Comptes rendus des conseils municipaux

2022



Vendredi 4 février 2022

• **OBJET : ÉLECTION 4ÈME ADJOINT(E) SUITE DÉMISSION DE L'ÉLUE EN DÉCEMBRE 2021**

Vu la délibération DCM2020.05.27 relative à l'élection des adjoints au Maire fixant leur nombre à quatre ; il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint. Monsieur Vincent BENOIST seul candidat est élu à la majorité.

• **OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CDD AU TITRE DES ARCHIVES DE LA COMMUNE**

Le conseil décide la création à compter du 5 janvier 2022 d'un emploi non permanent pour réaliser l'archivage de tous les documents de la commune. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444/IM399 du grade de recrutement.

• **OBJET : DEVIS TRAVAUX LOGEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DU SUZON**

Vu les problèmes d'humidité du logement en location, situé au-dessus de l'école publique du Suzon, il est nécessaire de procéder à l'installation d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée), la Commission Patrimoine a étudié les devis transmis par les entreprises et **valide** : **Éric DELAUNAY**, 929,10 € TTC

• **OBJET : INOVALYS – CONTRAT SUIVI HYGIÈNE (RECONDUCTION POUR 2022)**

Vu le contrat suivi hygiène du Laboratoire Inovalys site du Mans ; le conseil **valide** le renouvellement de la convention pour l'analyse régulière des locaux de la cantine et des produits servis.

INFORMATIONS

1. Plan guide 2022 de la commune : Une réédition du plan guide communal est en cours. Ce document sera diffusé auprès des administrés, des visiteurs et des lieux ouverts au tourisme. Sa publication est rendue possible grâce aux emplacements publicitaires à disposition des entreprises, artisans et commerces de la commune et de la région afin de mieux faire connaître leurs activités professionnelles. Monsieur Vincent BENOIST présente aux membres du Conseil une première maquette restant modifiable et il prend note des remarques et corrections nécessaires.

2. Projets 2022 (création de groupe) :

- Modification de la salle Branchereau en vue de la création d'un espace multi-activités : Ce projet sera mené par un groupe d'élus. Les habitants de la commune et les associations de la commune seront associés à cette réflexion. La commune pourra se faire accompagner du C.A.U.E. pour le projet architectural.

3. Prochaines élections : Afin d'organiser les permanences avec les élus, les membres du Conseil Municipal prennent note des dates des élections pour 2022 : - Les dimanches 10 et 24 avril ; - Les dimanches 12 et 19 juin ;

4. Poste de responsable des services techniques de collectivité : Des entretiens en présence de Monsieur le Maire et de Madame Patricia Common ont eu lieu avec différents candidats, c'est Monsieur Manuel Robin qui a été retenu pour remplacer Monsieur Éric Gillon qui doit partir en retraite le 31 mars prochain. Monsieur Robin devra par conséquent démissionner du conseil municipal.

5. Châtaigner « Cathédrale » : Madame Catherine Baudry informe les membres du conseil de l'octroi d'une aide de 1 000 € versée par l'association A.R.B.R.E.S. à la commune et annonce que l'arbre est victime de la maladie du chancre qu'il est très difficile de soigner, un traitement va toutefois être mis en œuvre.

Vendredi 4 mars 2022

• **OBJET : DEVIS TRAVAUX COMMISSION PATRIMOINE**

Café « P'tit Neuilléen » (Peinture des façades du restaurant) : 2 devis reçus

- Choix du devis de l'entreprise Masson Morel d'un montant de 4 519,44 € HT

Logement au-dessus de l'école publique :

1- Isolation des murs et pose de volets roulants : 2 devis reçus

- Choix du devis de l'entreprise Joaquim Soriano d'un montant de 4 534,70 HT €;

2- Peinture des murs isolés et des placards, pose et peinture des plinthes : 2 devis reçus

- Choix du devis de l'entreprise David Meslin d'un montant de 1 160,61 € HT

Salle des Loisirs : 2 devis reçus

1- Peinture et démoussage préau entre la bibliothèque et la mairie :

- Choix du devis de l'entreprise le Coup de Pinceau d'un montant de 1 780€ HT

2- Peinture et démoussage salle des jeunes, salle des fêtes, chaufferie mairie :

- Choix du devis de l'entreprise le Coup de Pinceau d'un montant de 4 270,€ HT

LA VIE MUNICIPALE

Les conseils municipaux

Horloge de l'église : 2 devis reçus

Après différents échanges avec les entreprises concernant la fourniture d'un cadran à éclairage led, le conseil valide .

- Le devis de l'entreprise Bodet Campanaire, agence Ouest, d'un montant de 3 801€ HT

Installation de capteurs CO2 en milieu scolaire :

Afin de lutter contre la transmission de la Covid-19 et améliorer la qualité de l'air dans les espaces clos, l'État encourage les communes à installer des capteurs de CO2 en milieu scolaire et intensifie son niveau de financement pour l'installation de ces équipements avec une subvention de 8 €/élève.

- Le devis de l'entreprise Frank Coué pour l'installation de 6 détecteurs CO2 d'un montant de 674,00 € HT

• OBJET : NOMINATION SUPPLÉANT PARC NATUREL RÉGIONAL

Vu la démission de Madame Mélinda VINCENT de ses fonctions d'adjointe au Maire et de déléguée suppléante au comité syndical du PNR ; Madame Catherine BAUDRY est proposée aux membres du Conseil Municipal pour occuper ce poste ;

• OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un tableau récapitulatif des subventions accordées aux associations au titre des années 2019 à 2021. Sur la base de ces éléments les subventions suivantes sont attribuées au titre de l'année 2022 aux associations ci-après désignées :

EVS (enfance et jeunesse)	30 335	Protect° des cultures (SGDON)	600	LAEP Accueil enf. parents	211
Société l'Agrément	120	APEUP (Ecole Publique)	250	Restaurants du Cœur	205
Intrépide Neuilléen	250	APEL N-D des champs	250	Chorale ARIA	80
ASVN	700	ADMR	1 000	Asso. maires ruraux	120
CAUE	100	Prévention routière	75	ARBRES remarquables	45
Groupement Chasse	50	SPA	314	Asso. termites	1 000
Comité des fêtes	250	CATM Anciens combattants	50	EVS animation	366
FNATH	160	Asso. coordinat° autonomie	30		
Fondation du patrimoine	75	Association sauvegarde	50		

Total subventions associations 2021 : **39 691.00 €**

INFORMATIONS

1. Cantine scolaire Loi EGAlim : La commune de Neuillé avait retenu un partenariat avec GABBAjou pour la mise en place d'un audit afin d'atteindre les objectifs de la loi EGAlim, en particulier :

- La mise en lien avec des producteurs biologiques locaux, le cantinier M. Laurent DECOTTIGNIES collabore déjà avec quelques producteurs sur la commune ;

- Animation pédagogique avec les enfants soit au restaurant scolaire ou dans les écoles de la commune ;

- Une réunion d'information pour les parents d'élèves et le personnel de la cantine : La 1ère réunion du comité de pilotage est prévue le lundi 7 mars à 19 h à la salle Branchereau (3 familles se sont inscrites) ;

- Une réunion de restitution aura lieu à mi-parcours avec GABBAjou ;

2. Vitraux de l'église de Neuillé : Le père Bertrand, responsable de la CDAS à Angers (Commission Diocésaine d'Art Sacré) est venu à Neuillé pour rencontrer, en présence des élus, deux entreprises spécialisées dans la restauration des vitraux qui pour certains sont très abîmés. Il accompagnera la commune dans le choix de l'entreprise sur la base des devis établis (fourchette basse, moyenne ou haute selon la complexité de l'intervention réalisée par l'entreprise). Ce travail de restauration peut s'étaler sur plusieurs années.

3. Élections : En 2022, il convient de procéder à une refonte des listes électorales. Les cartes d'électeurs seront envoyées semaine 12 (soit du 21 au 25 mars).

4. Ukraine : Monsieur Guy Bertin fait part aux membres du Conseil du communiqué de presse de l'AMF 49 adressé aux maires et présidents de communautés de Maine-et-Loire solidaires de l'Ukraine. Au niveau de la commune de Neuillé, Mesdames Béatrice Leboutellier-Mabileau et Cécile Gabriels se proposent d'organiser la collecte de matériel et de produits de 1ère nécessité qui se tiendra semaine 10 dans la salle du Conseil de la Mairie. Un appel aux dons sera publié par voie d'affichage, par voie de presse (Mme Valérie Roy) et via les réseaux sociaux (M. Vincent Benoist).

LA VIE MUNICIPALE

Les conseils municipaux

Vendredi 1er avril 2022

• OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT :

Dépenses nettes : 615 595.43 € | Recettes nettes : 721 120.97 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses nettes : 522 489.96 € | Recettes nettes : 536 964.38 €

	Résultat de l'exercice 2021
Investissement	+ 14 474,42
Fonctionnement	+ 105 525,54
TOTAL	+ 119 999,96

• OBJET : VOTE TAUX DES TAXES LOCALES

Le conseil municipal décide le maintien des taux d'imposition pour la commune en 2022 : **41.28 %** pour le foncier bâti ; **35,12 %** pour le foncier non bâti

• OBJET : REPRISE RESULTATS DE CLÔTURE

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, l'affectation du résultat 2021 et la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2020 :

	Résultats de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultats exercice 2020	Résultats clôture exercice 2021
Investissement	- 143 094,03		14 474,42	- 128 619,61
Fonctionnement	508 319,41	143 094,00	105 525,54	470 750,95
TOTAL	365 225,38	143 094,00	119 999,96	342 131,34

• OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents le vote du budget primitif 2022 suivant :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	248 832	002	Excédent antérieur reporté	342 131
012	Charges de personnel	272 800	13	Atténuation des charges	8 000
022	Dépenses imprévues	45 000	70	Vente de produits	23 751
023	Virement investissement	190 000	73	Impôts et taxes	411 359
042	Opérations ordre de transfert	0	74	Dotations subventions	189 950
65	Autres charges de gestion courante	202 359	75	Produits de gestion courante	12 800
66	Charges financières	5 500	77	Produits exceptionnels	1 500
67	Charges exceptionnelles	3 000	042	Transfert de charges	0
14	Atténuation de produits	22 000			
TOTAL Dép. de Fonctionnement		989 491	TOT. des Recettes de Fonctionnement		989 491

DÉPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
001	Déficit reporté	128 620	10	Dotations fonds divers et réserves	148 681
16	Emprunts et dettes assimilées	42 000	13	Subventions d'investissement	321 439
041	Opérations patrimoniales	0	16	Prêt CAF emprunts et dettes assimilées	0
20	Immobilisations incorporelles	15 000	021	Virement de la sect° de fonctionnement	190 000
204	Subvention équipement versée	50 000	040	Amortissement subv. équipement	0
21	Immobilisations corporelles	424 500	041	Subv.éq.nature pers. droit privé	0
TOTAL des Dép. d'Investissement		660 120	TOTAL des recettes d'Investissement		660 120

• OBJET : CONTRIBUTION OGEC 2022

M. le Maire de Neuillé, Guy BERTIN expose comme chaque début d'année, les dépenses de fonctionnement liées à l'Ecole publique (SIUP) et par effectifs (enfants à partir de 3 ans), inscrits au 1er janvier. Ce calcul sert de base pour évaluer la contribution à verser à l'Ecole privée « l'OGEC » à inscrire au BP 2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le montant de la contribution 2022, pour l'OGEC, d'un montant de 19 720 €, pour l'année 2022, (soit 29 enfants : 680€/enfant). Effectif Ecole privée au 1er janvier 2022 « 38 enfants dont 29 de Neuillé ».

LA VIE MUNICIPALE

Les conseils municipaux

• OBJET : PARTICIPATION SIUP

M. le Maire de Neuillé, Guy BERTIN informe le Conseil que depuis 2021, la gestion financière de la garderie de Blou est incluse dans les dépenses de fonctionnement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le montant de la PARTICIPATION 2022 à inscrire au Budget de la Mairie, pour le SIUP, soit un montant de 43 359 €

Effectifs des enfants au 01/01/ 2022	%	Coût garde-rie Blou	montant fonction-nement	Dépenses to-tales/communes
Enfants de Blou = 48	48,50%	6 600	37 772	44 372
Enfants de Neuillé = 51	51,50%	3 250	40 109	43 359
Enfants autres communes = 12				
Total 111	100%		77 881	87 731

• OBJET : VALIDATION DEVIS MODEMA AGRI « DEVIS BROUYEUR D'ACCOTEMENT GYRAX »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés **décide** de valider la proposition commerciale du magasin MODEMA AGRI SAS de Baugé, ce devis comprend un broyeur d'accotement GYRAX type RL 1800, montant de l'achat 10 500€ HT, valide la reprise de l'ancienne machine pour un montant de 2000€ HT

• OBJET : VALIDATION ENTREPRISE LUC DURAND – AMÉNAGEMENT TROTTOIR CARREFOUR MAISON ROUGE

Le Conseil Municipal, **décide** de valider le devis estimatif proposé par l'entreprise Luc DURAND ; pour les travaux d'aménagement d'un trottoir au carrefour de la Maison Rouge ; dont le coût estimé de l'opération est de 6 721,10 € HT / 8 065,32€ TTC.

• OBJET : LIAISON DOUCE – VALIDATION AVENANT 01 - ENTREPRISE LUC DURAND

Considérant le projet d'aménagement d'une liaison douce sur les communes de Neuillé et vivy, et l'aménagement de l'entrée de bourg de Neuillé ;

Considérant le coût du marché initial de 323 221,90€ HT / 387 866,28€ TTC (pour les 2 communes); Rappelle qu'au vu de l'avancement, des travaux et des ajustements sont à prévoir :

- Réalisation des rives de chaussée à la sortie de la commune en direction de Vivy.
- Réalisation de ralentisseur par la mise en place de coussins berlinois avec une signalisation adaptée.
- Réalisation du revêtement d'accès des riverains (entrées d'habitations), modification du réseau des eaux pluviales et mise en place de pièges à eaux devant les entrées des propriétés. Le coût de ces travaux est assuré par la commune. Une participation financière des propriétaires est prévue pour ceux qui sont intéressés.

Le conseil valide le montant de l'opération d'un montant de 22 369,40 € HT / 26 843,28€ TTC.

• OBJET : SIEML VALIDATION CONVENTION D'ÉTUDES AUDIT ENERGETIQUE « MAIRIE-SALLE DES LOISIRS »

Depuis plusieurs années la commune opère pour la mise en place de moyens plus écologiques et plus vertueux avec un accompagnement dans ses démarches de transition énergétique du SIEML. Considérant que le règlement financier prévoit une participation de 40% de la collectivité sur le montant TTC ;

Afin de mener à bien ce projet, la commune décide de passer une convention d'étude d'aide énergétique. le coût de cette prestation s'élève à 2 566,40 € TTC, la participation demandée à la commune de Neuillé s'élève à 1 026,56€ TTC.

INFORMATIONS

Samedi 26 mars « Nettoyons la nature » : M. le Maire remercie les habitants et Kyrielle pour leur participation. 45 personnes, dont 21 enfants ont participé. 75 kg de déchets ont été ramassés sur une grande partie du territoire de la commune.

Vendredi 13 mai 2022

• OBJET : ALTER CITES - LOTISSEMENT LES PERINIÈRES A NEUILLE – VALIDATION CRAC 2021

Le conseil municipal de la commune de Neuillé après en avoir délibéré **approuve** le présent bilan prévisionnel révisé le 31/12/2021 portant les dépenses et les recettes de l'opération inchangées à hauteur de 625 K€ HT ; **Approuve** le tableau des cessions de l'année 2021 : 8 lots

• **OBJET : ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DE LA C.A. SAUMUR VAL DE LOIRE**

Le Conseil Communautaire a délibéré sur la tarification de ce service de prévention auprès des collectivités et établissements publics affiliés ou auprès des organismes publics ou para-publics, souhaitant y adhérer.

Le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention de la Communauté d'agglomération qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans les conditions fixées par la convention jointe aux présentes, pour une durée de 10 ans à compter de sa signature,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération.

• **OBJET : VALIDATION DEVIS TRAVAUX.**

Muret de la Fontaine Suzon : Réparation du muret endommagé en 2020 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de M. CARRÉ Damien pour un montant de 2871 € HT.

École du Suzon – maintenance Chauffage Géothermie : suite aux travaux d'installation d'un nouveau mode de chauffage par géothermie à l'École du Suzon, par l'entreprise HERVÉ THERMIQUE, le conseil municipal a sollicité cette entreprise pour la mise en place d'un contrat de maintenance, proposant une prestation annuelle d'un montant de 1 293,60 € HT soit 1 552,32 € TTC

• **OBJET : LOGICIEL CIMETIÈRE – VALIDATION DEVIS ASSOCIATION ÉTUDIANTE SR TOPO ESGT**

Suite à la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, il y a lieu de réaliser une réorganisation des concessions actuelles et de mettre en place des outils nécessaires pour améliorer la gestion administrative.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de retenir, le devis de l'association SR TOPO l'ESGT, d'un montant total de 868,50 € TTC.

• **OBJET : PAROISSE SAINTE THÉRÈSE – PARTICIPATION FRAIS PROJET JEUNES EN POLOGNE AUPRÈS DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser une participation financière à la paroisse Sainte-Thérèse en Haute Vallée, de 100 € pour soutenir le « projet jeunes » en Pologne auprès des réfugiés ukrainiens prévu du 18 au 29 juillet 2022.

INFORMATIONS

- **Plantation du verger communal** : Création le long de la voie cyclable sur un terrain de 4 000m² ; Les habitants seront sollicités ; La plantation d'un arbre sera fait à chaque naissance sur la commune ; Le projet de créer un verger, entouré par une haie ; La région et le département seront sollicités pour d'éventuelles aides.
- **Lavoir** : La planche à laver a été installée par l'entreprise SARL ROY

Vendredi 3 juin 2022

• **OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA C.A. SAUMUR VAL DE LOIRE**

M. le Maire présente aux membres du Conseil les éléments principaux contenus dans le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ainsi que des projets menés. Le Conseil prend acte du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et des projets présentés.

• **OBJET : DEVIS ESPACE CINÉRAIRE**

M. Willy Delaunay présente aux membres du Conseil les devis reçus pour la réalisation d'un espace cinéraire comprenant deux columbariums de 9 familles chacun, un jardin du souvenir avec flamme et porte-plaques ainsi que 4 cavurnes avec dalles en granit : La Commission Patrimoine a retenu la proposition de l'entreprise SBT Columbarium et soumet au Conseil la validation d'un devis concernant l'aménagement des allées par cette même entreprise pour un montant de 2 762,32 € HT, afin de finaliser l'ensemble du projet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **valide** le devis N°004972 de l'entreprise SBT Columbarium correspondant à l'aménagement d'un espace cinéraire d'un montant de 14 604,00 € HT (annexé à la présente délibération) ; **valide** le devis N°004973 de l'entreprise SBT Columbarium pour l'aménagement des allées d'un montant de 2 762,32 € HT (annexé à la présente délibération)

LA VIE MUNICIPALE

Les conseils municipaux

• OBJET : INSCRIPTION DE L'ITINÉRAIRE ENTRE BLOU ET NEUILLÉ AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE non motorisée (PDIPR)

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a été élaboré en liaison avec le Comité départemental du tourisme de l'Anjou ; Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve** l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts référencés au tableau d'assemblage des chemins, et annexé à la présente délibération ; **approuve** la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pour la pratique pédestre ; **approuve** la convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers à conclure avec le Département ;

INFORMATIONS

Registres état civil : Madame Baudry explique aux membres du Conseil que les registres d'état civil doivent être reliés au maximum tous les 10 ans ; la reliure doit garantir leur solidité et leur durabilité. Des registres de la commune doivent être reliés. Des devis ont été établis par deux sociétés pour la période allant de 1973 à 1992 : Le conseil valide La reliure du Limousin : 246,87 € TTC

Box à vélos : Pour les communes intéressées, l'Agglomération Saumur Val de Loire propose l'installation, à titre gracieux, de consignes à vélos. Le modèle Vél'Box (développé par Abriplus) est une structure fermée en acier galvanisé peint (RAL au choix) avec portes en finition grillagée, conçu pour accueillir 2 vélos totalement sécurisés (longueur 1,96 m x largeur 1,80 m x hauteur 1,44 m). Ces box sont prévus pour accepter une signalétique permettant de communiquer sur le prestataire et sur les portes sont indiquées les conditions d'utilisation de la consigne. Pour la pose il est préférable que le sol recevant la consigne soit un sol dur enrobé ou béton. Etant donné que des jeunes qui habitent dans les hameaux viennent à vélo pour prendre leur car, le conseil valide cette proposition. L'installation de cette consigne se ferait près de l'église, la tôle peinte serait de couleur « beige » pour se fondre dans l'environnement de l'église.

Vendredi 24 juin 2022

• OBJET : INSTALLATION DES TROIS NOUVELLES CONSEILLÈRES MUNICIPALES « ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES DU 19 JUIN 2022 »

Considérant les élections municipales partielles en date du 19 juin 2022,

La séance est ouverte sous la présidence du Maire, Monsieur Guy BERTIN, qui donne lecture à l'assemblée des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 19 juin 2022 et déclare installer :

- Madame Faustine MARTINEAU : 309 Voix
- Madame Bénédicte RONCIN : 307 Voix
- Madame Agnès PULICE : 298 Voix

• OBJET : SIÉML APPROBATION DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

La commune de Neuillé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2022 accepte de verser une participation pour : les travaux effacement réseau DP et éclairage public (94 721,97 € HT) soit un taux de participation de 40 % à charge correspondant à 37 888,80 € HT ; les travaux génie civil Télécom soit un taux de participation de 100 % à charge correspondant à 28 937,14 € TTC .

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIÉML.

Le Conseil municipal est à présent au complet (15 membres) suite à l'élection de trois nouvelles conseillères :



**Faustine
MARTINEAU**
30 ans
Modéliste
Mouleuse
Céramiste



**Bénédicte
RONCIN**
49 ans
Infirmière



**Agnès
PULICE**
67 ans
Commerçante
à la retraite

Vendredi 8 juillet 2022

• **OBJET : PROJET INVESTISSEMENT « COMPLEXE SPORTIF SALLE BRANCHEREAU »**

Considérant un projet de construction d'un complexe sportif autour de la salle Branchereau ;
Considérant les besoins exprimés par les associations, recueillis par le groupe de travail sur ce projet ; Considérant la réunion d'information au public en mai dernier ;
Vu l'accompagnement du CAUE pour le choix d'un programmiste ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 entreprises ont répondu à l'offre :
Monsieur le Maire propose de suivre la proposition du CAUE et de valider le devis du programmiste « CRESCENDO Conseil », proposant une mission complète avec une tranche ferme (faisabilité) pour un montant de 5 200 € HT/6 240 € TTC et des tranches optionnelles permettant d'interrompre le projet si nécessaire, soit :
- 1ère tranche optionnelle (programme) pour un montant de 4 225€ HT / 5 070 € TTC
- 2ème tranche optionnelle (Choix du MOE procédure MAPA) pour un montant de 4 225€ HT / 5 070 € TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés VALIDE la proposition de contrat de l'entreprise « CRESCENDO Conseil »

• **OBJET : VOTE DU 3ÈME ADJOINT AU MAIRE**

Monsieur FLACELIÈRE Philippe ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu troisième adjoint

• **OBJET : VALIDATION DEVIS ARCHIVES REGISTRES D'ETAT – CIVIL**

Considérant les besoins de reliure des registres d'état-civil en attente ;
Après étude des devis par la commission le conseil municipal décide de retenir les propositions de la société « La reliure du Limousin » ;
- un registre des « naissances-mariages-décès », de 1973 à 1982, pour un montant de 117€ HT
- un registre des « naissances-mariages-décès », de 1983 à 1992 pour un montant de 117€ HT

• **OBJET : APPROBATION DES DOSSIERS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE ET D'UTILISATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OUVERTURE CONJOINTE DES ENQUETES**

Monsieur Guy BERTIN, Maire de la commune de Neuillé expose : Ayant pour objectif de développer la pratique du vélo en offrant un réseau cyclable sécurisé et cohérent sur le territoire, les élus des communes de Neuillé et Vivy souhaitent offrir à leurs habitants une véritable alternative à la voiture. Pour permettre à la commune de Vivy de mettre en place ce projet il est nécessaire de réaliser une procédure d'expropriation. Le conseil approuve les dossiers d'enquête publique.

• **OBJET : TITULARISATION D'UN AGENT À COMPTER DU 12 AOÛT 2022**

Considérant la nomination de stagiaire de l'agent en date du 12 août 2021 ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

La TITULARISATION de l'agent COMET Martine, à compter du 12 août 2022, au grade d'Adjoint Administratif territorial à temps non complet : 24/35ème.

• **OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge de :
« Gestion des ressources humaines » et souhaite donner cette délégation à Mme Catherine BAUDRY ;
Après délibération, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

INFORMATIONS

Régie de l'Eau : Réunion du 28/06/22, informations sur la Saur eau/assainissement et CASVL ; changement des compteurs sur le territoire du nord de l'agglomération, la régie compte 11 500 abonnés. Les 3 puits de Neuillé : « Buton » : manque d'eau – « Chamaudet et la Noiraie » : Pollution aux nitrites et pesticides importante - la «Noiraie» : Taux de nitrates assez bas, semble remonter.

Vendredi 2 septembre 2022

• **OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE**

Le Maire, Monsieur Guy BERTIN, rappelle au conseil l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe, pour les agents de la collectivité, propose une adhésion au centre de gestion pour lancer la consultation du recrutement d'une assurance recouvrant les risques statutaires des agents de la fonction publique territoriale.

• **OBJET : PARTICIPATION FSL 2022**

Le Département sollicite une participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement. Ce dispositif permet aux ménages les plus fragiles, de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement leur permettant d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

Pour l'année 2022, la participation de la commune de Neuillé s'élève à 286.47 €.

• **OBJET : ÉCOLE PRIVÉE PRISE EN CHARGE DÉPLACEMENT VOYAGE SCOLAIRE FIN D'ANNÉE 2022**

Versement d'une subvention à l'École Notre-Dame-des-Champs d'un montant de 460.91 € HT - 507€ TTC, pour le voyage scolaire de l'école privée du 5 juillet 2022, au parc de Maulévrier ;

• **OBJET : PATA (POINT À TEMPS AUTOMATIQUE) 2022 VALIDATION DEVIS EIFFAGE**

Considérant le besoin de la commune pour le programme d'entretien annuel de la voirie ;

Vu les propositions de devis reçus le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise EIFFAGE

- De Saint-Mathurin-Sur-Loire, pour un montant de 7 899 € HT/ 9 478.80 € TTC et pour 10 tonnes.

• **OBJET : SIEML VALIDATION CONVENTION ÉTUDE FAISABILITÉ GÉOTHERMIE – MAIRIE ET SALLE DES LOISIRS**

Projet de modification du système de chauffage de la mairie et de la salle des loisirs par géothermie :

Considérant le projet de changer le mode de chauffage de la mairie et de la salle des loisirs pour un moyen plus écologique et économique le conseil décide de valider la convention d'étude d'aide à la décision (Etude de faisabilité géothermie), proposée par le SIEML ;

• **OBJET : RÉGION - DEMANDE SUBVENTION PROJET ARBRE**

Le conseil municipal, décide de s'inscrire dans le dispositif « 1 naissance / 1 arbre » initiée par le conseil Régional des Pays de la Loire et sollicite la participation financière allouée dans ce cadre.

• **OBJET : RÉGION - LIAISON DOUCE NEUILLÉ – VIVY / CONVENTION DÉPARTEMENT**

Considérant le projet de création d'une liaison douce entre les communes de Neuillé et Vivy, franchissant l'autoroute et le ruisseau du Suzon ; Considérant la demande en date du 7 mars 2022, sollicitant une subvention dans le cadre des contrats de territoires du schéma départemental des liaisons cyclables ;

Le Conseil Municipal valide la convention de subvention pour l'aménagement de la liaison cyclable entre NEUILLÉ et VIVY, au titre du dispositif de soutien aux projets cyclables des collectivités locales.

INFORMATIONS

Appel à candidature « terre de Jeux 2024 » : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer et demande 2 référents. Se proposent : Mme Faustine MARTINEAU et Mme Bénédicte RONCIN.

Poules : L'an prochain la commission animation pense reconduire « l'opération poules ».

Vendredi 7 octobre 2022

• **OBJET : PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ (AVENANT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE)**

Un avenant à la convention et une convention doivent par conséquent être établis entre la commune de Neuillé et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, qui prévoient :

- le partage de l'évolution du produit de la taxe communale sur le foncier bâti perçue sur les Zones d'Activités Économiques (ZAE), son champ d'application étant étendu en dehors du périmètre des ZAE aux bâtiments à vocation économique acquis par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, et aux locaux industriels, comme prévu par la Loi de finances pour 2021, si la commune est compensée intégralement des 50 % exonérés ;

- d'acter le mécanisme de reversement à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de 100 % de la taxe d'aménagement payée par cette dernière et par les privés qui s'implantent dans une zone d'activité gérée par la Communauté d'Agglomération sur la (les) zone(s) communautaire(s).

• OBJET : DEVIS SIÉML RÉPARATION CANDÉLABRE N°76 BOIS ST MARC

La collectivité de Neuillé par délibération du Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIÉML pour la réparation du candélabre autonome N° 76, Bois St Marc ; Montant de la dépense : 2 320,29 net de taxe Montant du fonds de concours à verser au SIÉML : 1 740,22 € net de taxe ;

• OBJET : DEVIS SAINT-BERNARD PROTECTION

Vu les rapports de vérification réalisés par l'entreprise Saint-Bernard Protection lors du contrôle annuel des bâtiments communaux ; le conseil valide les devis pour l'achat de 2 extincteurs, d'un coffret et de 2 plans d'évacuation et d'intervention pour un montant total de 684.60 € HT

• OBJET : DEVIS CAVES-URNES

Considérant que la dernière cave-urne du cimetière de Neuillé a récemment été attribuée, il est urgent de pouvoir en disposer de nouvelles ;

Le conseil valide le devis de l'entreprise Passier (La Pommeraye) pour la fourniture de 8 caves-urnes : 952,20 € HT (1 145,09 € TTC). La pose sera réalisée par les agents.

• OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR PLANTATION DE HAIES

Le SMB2A (Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents) a engagé en 2020 un programme d'actions visant la reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, au travers d'un Contrat Territorial EAU 2020-2022.

Considérant que le syndicat coordonne et prend en charge l'organisation des opérations de plantation de haies bocagères sur le territoire et permet aux planteurs (agriculteurs, riverains en zone agricole, collectivités) de bénéficier d'une aide de 60 % (HT) du coût de la plantation avec un montant plafond de 5,50 € HT du mètre linéaire ;

Considérant qu'un opérateur de plantation doit intervenir sur le terrain de la commune le jeudi 13 octobre afin de visualiser les lieux où seraient plantées les haies ;

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la collectivité dans le dispositif de subvention accordée par le Conseil Départemental du Maine-et-Loire ; De solliciter la participation financière allouée pour la saison de plantation de l'hiver 2022-2023 ;

• OBJET : DEVIS ÉTANCHÉITÉ TOITURE SALLE DES LOISIRS

Vu le dégât des eaux qui s'est produit par le plafond au-dessus des vestiaires lors de la location de la salle des loisirs le week-end du 1er octobre, il est urgent de procéder à des travaux d'étanchéité, le conseil valide le devis établi par l'entreprise KSK ÉTANCHÉITÉ – EIRL SAUNIER KEVIN (Neuillé).

INFORMATIONS

DEGE - Rapport annuel des services Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération Saumur

Val de Loire : Pour information, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la CASVL, pour l'année 2021. Le dossier très complet est téléchargeable sur www.saumurvaldeloire.fr

Terrain consorts Amirault : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les propriétaires des parcelles cadastrées A 1165 et A 1163 sont prêts à vendre et selon le PLUi le terrain est constructible.

Sobriété énergétique : Au vu des restrictions énergétiques souhaitées par le gouvernement, les collectivités sont appelées à faire des économies, les membres du Conseil Municipal proposent de modifier les plages horaires de l'éclairage public sur la commune de Neuillé :

Dimanche-Lundi-mardi-mercredi-jeudi : Extinction de l'éclairage public à **22h00** au lieu de **23h00**

Vendredi-samedi : Extinction de l'éclairage public à **minuit**

Sinistres sécheresse : La canicule et la sécheresse exceptionnelle de l'année 2022 ont engendré des problèmes de fissures dans certaines habitations. Les propriétaires concernés sont invités à déposer des dossiers de déclaration de sinistres en vue d'une éventuelle reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune qui, si elle est prise en compte, doit faire l'objet d'un arrêté interministériel.

Vendredi 4 novembre 2022

• PARTICIPATION FINANCIÈRE 2021 AU SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE

Conformément aux accords conclus avec toutes les communes du Pays Allonnais, il revient à la commune d'Allonnes à la fin de chaque exercice de déterminer la participation financière de chacune des communes au fonctionnement du service Relais Petite Enfance (R.P.E). Concernant la commune de Neuillé, la participation demandée pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 s'élève à 965,19 €.

• SIGNATURE OFFRE D'ACHAT TERRAINS SIS 57 HAUTE RUE (COMMUNE DE NEUILLÉ/ CONSORTS AMIRAULT)

Conformément aux discussions menées lors du Conseil Municipal du 7 octobre 2022, le conseil autorise monsieur le Maire à mener les discussions pour l'achat des parcelles cadastrées A 1165 et A 1163 au 57 Haute Rue souhaitent céder à la commune ces deux terrains d'une superficie d'environ 1 ha dont 5 912 m² constructibles.

• PRÉSENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événements sur la commune. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit faire l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application, notamment d'une révision au moins tous les 5 ans. Il a été élaboré le 30/09/2011 pour la commune, une mise à jour a été réalisée le 22/09/2015, il a été procédé à sa révision le 02/11/2022.

• SUBVENTION COFINANCEMENT ENTREPRISE JKYM (LE P'TIT NEUILLÉEN)

Dans le cadre des travaux réalisés pour les équipements du commerce, il est prévu des participations de la région, de l'agglomération et de la commune. Le montant est de 5% des travaux éligibles soit 3473,43 €

• INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS (THLV)

Conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts (CGI) les communes peuvent assujettir les Logements Vacants (LV) situés sur leur territoire à la Taxe d'Habitation (TH). Sur la commune cela représente 26 logements au 1 janvier 2019. Le taux TH appliqué sera de 12,73% à partir du 1er janvier 2023.

INFORMATIONS

- Courrier Fédération Française d'Équitation : Mlle Thanais Capelle Morosi domiciliée à Neuillé a brillamment participé au Championnat de France d'Équitation et a obtenu la médaille d'argent dans la discipline « dressage » catégorie AS Poney Elite.

- Plantation de haies bocagères : Dans le cadre de ce programme, une rencontre a eu lieu entre la commission fleurissement de la commune et un membre de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire afin de définir les lieux de plantation des haies sur le territoire, pour un total de haies de 360 mètres linéaires continus ou discontinus. Le choix des différents lieux est présenté aux membres du Conseil. Le coût estimatif est de 687,60 €, l'opération est subventionnée par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire à hauteur de 60%.

- Ukraine : La commune a reçu un courrier de remerciements de la part des jeunes partis en Pologne pour venir en aide à la population ukrainienne.

Vendredi 2 décembre 2022

• PRIMES DES AGENTS 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder aux membres du personnel de la Mairie les primes annuelles suivantes : Soit 550 € brut pour les agents à temps plein et au prorata des heures pour les agents en contrat partiel.

• PARTICIPATION FINANCIÈRE 2021 SERVICE MFS (MAISON FRANCE SERVICES D'ALLONNES)

Le Conseil Municipal décide de valider la participation financière demandée par le comité syndical du SIVM du Pays Allonnais, pour les frais de fonctionnement du service MFS (Maison France Services), d'un montant de 63.45 €.

• PARTICIPATION RASED (RÉSEAUX D'AIDES SPECIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ)

Vu le courrier de l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de SAUMUR (49) concernant le RASED; Monsieur le Maire rappelle que cette contribution permet d'avoir des personnes aidantes formées et que la commune participe financièrement à l'achat de matériel pédagogique.

Le Conseil Municipal, décide de participer à hauteur de 1 € par enfant scolarisé à l'école publique de Neuillé « Ecole de SUZON » inscrit pour l'année scolaire 2022/2023.

• ÉCOLE DU SUZON VALIDATION DEVIS PEINTURE SANITAIRES COULOIR – ARTISAN MESLIN DAVID

Considérant les deux devis reçus des artisans pour des travaux de peinture dans les sanitaires et le couloir de l'Ecole du Suzon.

Le Conseil Municipal décide de valider le devis de M. MESLIN David, pour un montant de 1470,80€ HT et 1764,96€ TTC

• CEJ CONTRIBUTION CAF COMMUNE DE VIVY SOLDE 2021 ACOMPTE 2022

La commune de Neuillé étant délégataire des subventions versées par la CAF (pour les communes de Neuillé et de Vivy), d'un montant de 25 770.58€, celles-ci doivent faire l'objet d'un reversement à la commune de Vivy au titre du solde 2021 7 706.58 € et de l'acompte 2022 18 067 €

• MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Monsieur le Maire présente le rapport suivant sur le changement de la nomenclature comptable de la commune qui deviendra obligatoire au plus tard le 1 janvier 2024. La commune décide d'adopter cette nouvelle comptabilité dès cette année.

INFORMATIONS

- Rapport du SIEMML chauffage : présentation du rapport du SIEMML pour le projet de modification du chauffage de la mairie, de la salle des loisirs, de la salle Branchereau et de la future salle « complexe sportif », par Mr Delaunay. Cette étude de faisabilité a été réalisée par l'entreprise BATIMGIE.